

Le 6 avril dernier s'est tenue la première CCP de l'année présidée par le SGA M. Bodin.

En préambule, la CGT a alerté la DRH/MD sur le détricotage des instances représentatives. En juin 2017, la CGT avait évoqué les conséquences de la loi travail qui depuis a été imposée par ordonnances fin 2017.

Cette loi travail a mis fin au CHSCT dans le privé par la fusion des instances représentatives du personnel, avec des prérogatives amoindries. C'est la même direction qu'entend prendre le gouvernement au vu des annonces lors d'une réunion à la DGAFP, le 13 février dernier. Lors de cette réunion, il a été annoncé la diminution des instances consultatives et la fusion des Comités techniques et des CHSCT dès 2019 pour toute la fonction publique.

Les craintes que la CGT a exprimé sont donc aujourd'hui bien fondées et ce serait un véritable recul pour les personnels. Pour la CGT, le CHSCT est reconnu pour son rôle fondamental pour l'amélioration des conditions de travail et doit rester l'instance de proximité, impliquant les représentants des personnels et disposant de moyens suffisants pour mener à bien leurs missions en matière de santé physique et mentale.

Comme l'a rappelé la CGT, le rôle et la place du CHSCT ne doivent pas être détruits mais au contraire renforcé.

A noter tout de même que l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé leurs craintes sur le devenir de cette instance.

Chargé de prévention et des risques professionnels (CPRP)

Un point de situation (communication) a été présenté sur les premiers résultats de l'étude sur la surcharge de travail des préventeurs. Sans rentrer en détail sur les chiffres présentés, il s'avère que 72% des CPRP cumulent plusieurs fonctions et que leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader. 84% d'entre eux font des heures supplémentaires et 62% n'utilisent pas leur tiers temps pour mener à bien l'activité de prévention.

Pour améliorer le quotidien des chargés de prévention, plusieurs pistes d'action sont envisagées pour maintenir les ressources au quotidien. Pour alléger la charge de travail des chargés de prévention, il a été proposé de supprimer la FEN pour certaines professions (sic !), de former des préventeurs à Bourges pendant trois

semaines et de diminuer les réunions de CHSCT car cela représenterait une charge de travail trop importante.

La CGT s'est élevée contre ces propositions qui dénotent la très mauvaise définition du CPRP et a trouvé ahurissante et aberrante la proposition de diminution des CHSCT.

Concernant la formation sur trois semaines à Bourges, là aussi, la CGT trouve que le cursus demandé est en dessous des enjeux de la prévention des risques professionnels. Il est temps de se poser les bonnes questions sur le métier de préventeur, d'évaluer celui-ci par l'analyse de l'activité et de rendre attractive cette spécialité.

Préparation élections professionnelles

Le SGA annonce que la cartographie des bases de défense devrait évoluer, elle passerait de 51 à 45 bases de défense. La cartographie des sections de votes devait être présentée au CTM du 20 avril. Toutefois, la décision définitive de ce nouveau format sera prise après le CTM par la ministre de la défense Mme Parly.

Une expérimentation du vote électronique sera menée pour la CAPL et le CT de la base de défense de Tours. Les élections des comités sociaux se dérouleront à la même date que les élections professionnelles de la fonction publique.

Télétravail

Ce dispositif mis en place depuis 2016 concerne actuellement 200 agents et une nouvelle sollicitation sera effectuée vers les employeurs pour faire évoluer ce chiffre. Le télétravail sera limité à une journée par semaine et le matériel sera fourni par l'administration (ordi, clé USB, wifi).



Si cette méthode de télétravail est présentée comme une amélioration pour mieux concilier vie privée/vie professionnelle. **La CGT émet quelques craintes sur la mise en œuvre. Elles peuvent être consécutives au retrait de l'agent pour des raisons de santé ou créer une situation d'isolement.**

La CGT s'inquiète aussi sur la perte du collectif au travail, la désocialisation de la personne dans cette nouvelle organisation du travail.

Campagne CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique)

Le code du travail prévoit des mesures à prendre pour les employeurs, la DRH/MD a demandé la plus grande vigilance sur ce dossier. Une campagne sur des produits émergents comme les nanomatériaux et les fibres céramiques réfractaires sera menée et un module de formation sera intégré au centre de formation de Bourges.

Pour la CGT, l'enjeu de prévention sur les CMR est primordial en matière de santé. S'il est vrai que la réglementation existe déjà, elle est absente de toute formation.

Le point déterminant reste la méthodologie d'analyse de risque pour mieux comprendre et agir sur la contamination des salariés. La CGT a incité tout le monde à s'appuyer sur les méthodologies en ergo toxicologie.

Même si le chemin est long sur le terrain, dans le cadre de cette campagne CMR, la CGT a souligné la nécessité de réactualiser l'arrêté de 1995 sur le suivi post professionnel, de nombreux produits ont vu leur classement évoluer dans les catégories des CMR.

Un autre axe doit être pris en compte pour la CGT, les produits de substitution,

C'est l'axe majeur à suivre dans le cadre la démarche de prévention de ces poisons.

RPS : Le fléau persiste...

Une campagne de communication numérique sera menée sur ce thème des risques psychosociaux (RPS) sous la forme d'interview, de séminaire et de journée d'information...

Pour la CGT, sur cette thématique RPS qui date de 2004, l'administration avance un nouveau pion. Les RPS sont-ils rentrés dans les risques professionnels ? Aujourd'hui, il n'y a pas d'évaluation, pire encore, il existe un déni de ce risque par les présidents des CHSCT, une très mauvaise vision des risques psychosociaux.

A quoi bon le memento et le guide de prévention et de traitement des risques psychosociaux élaborés par le ministère dans un souci de démarche prévention si cela doit toujours être dommageable pour les personnels du ministère.

Cette analyse s'appuie sur des évènements (suicide) qui se sont produits à l'Alat de Dax où un ouvrier de l'Etat dans la spécialité de mécanicien aéronautique faute de poste s'est retrouvé dans l'obligation de chasser des nuisibles.

Idem pour la formation des ouvriers de l'Etat chargés de la maintenance aéronautique au sein de l'aviation légère de l'armée de terre ou des menaces sur l'avancement pour ceux et celles qui ne veulent pas aller en formation initiale (13 mois) alors qu'ils ont plus de vingt ans de métier.

Face à cette violence mentale, la CGT se demande qu'elle est la place de l'analyse du risque psychosocial dans nos établissements. C'est pourtant obligatoire...

Pour la CGT, la prévention des RPS devient une urgence, un électrochoc doit avoir lieu pour mettre un terme à de tels agissements, pour cela, le ministère doit reprendre la main.

Amiante : Préjudice d'anxiété

L'administration a fait une présentation du protocole transactionnel sur le préjudice d'anxiété. Face au taux élevé de demande de réparation avec notamment plusieurs centaines de dossiers au ministère, l'administration a fait le choix de la transaction.

Cette proposition de transaction est à l'étude avec les services juridiques pour faire prévaloir le préjudice d'anxiété entre la personne concernée par le dispositif (ACAATA) et le ministère des armées.

Concernant la saisine du protocole transactionnel, la CGT a demandé qu'elle était la procédure à suivre. S'il y avait une exclusivité juridique, individuelle, directement auprès du ministère des armées.

La DRH doit questionner les services juridiques sur les modalités conditionnant au protocole transactionnel.

Montreuil, le 23 avril 2018

Délégation CGT : René LAURENT (AIA Bordeaux), Didier DELASA (DGA Cazaux), Didier BRUNES (DGA Angers), Patrick PLIQUET (GSBdD Brest).

PREVENTION

